



« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept du mois de mai à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 23 mai 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 16

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN, M. Christian PARPILLON, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 3

M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Pierre-Yves MOTTE.

Etaient absents et représentés : 3

M. Philippe GONDRE ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Pierre-Yves MOTTE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Andrée FESTA.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN

TARIFS POUR L'UTILISATION DE LA MAIN D'ŒUVRE ET DU MATERIEL COMMUNAL 2019

Monsieur Le maire

Rappelle à l'assemblée qu'il conviendrait de fixer les différents tarifs relatifs à l'utilisation et le mise à disposition des agents et du matériel communal.

Propose à l'assemblée de fixer les tarifs selon le tableau ci-dessous :

MAIN D'ŒUVRE ET MATERIEL COMMUNAL – En € TTC	
Main d'œuvre (par heure)	38,00 €
Mini-pelle avec chauffeur (forfait journée)	120,00 €
Tracteur avec chauffeur (forfait journée)	80,00 €
Lindner avec chauffeur (forfait journée)	80,00 €
Balayeuse avec chauffeur (forfait journée)	80,00 €
Télescopique avec chauffeur (forfait journée)	80,00 €

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- Approuver les tarifs de la main-d'œuvre et du matériel communal présentés ci-avant :

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 27 mai 2019

Pour copie conforme

Transmis en Préfecture le :
 Affiché ou publié le :

Le Maire,
 Laurent DAUMARK